



Syndicats pour une Agriculture paysanne et la défense de ses travailleur-euses
104, rue Robespierre · 93170 Bagnolet · 01.43.63.91.91 · www.confederationpaysanne.fr

LA RÉGULATION DES MARCHÉS : L'HORIZON DÉSIRABLE POUR LE REVENU PAYSAN

La souveraineté alimentaire est le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée, produite par des méthodes écologiquement saines et durables, et leur droit de définir leurs propres systèmes alimentaires et agricoles. Elle place les aspirations et les besoins de ceux qui produisent, distribuent et consomment les aliments au cœur des systèmes agricoles et alimentaires et des politiques publiques, plutôt que les exigences des marchés et des entreprises. Elle s'appuie sur la répartition et la sécurisation de l'accès aux moyens de production (à la terre, à l'eau, aux semences).

L'utilisation de ce concept est aujourd'hui largement dévoyé par les politiques et lobbys économiques. Sa dimension démocratique est niée, sa visée de rupture avec le modèle économique actuel éclipse. Or, la souveraineté alimentaire est au contraire à la base de la construction d'un modèle agricole plus équitable et plus juste.

« Déléguer notre agriculture et alimentation à d'autres est une folie ». Les actes d'Emmanuel Macron, pourtant auteur de cette phrase, font l'exact opposé. Alors qu'il avait annoncé « des prix planchers » pour la rémunération paysanne et le blocage de l'accord UE-Mercosur au SIA 2024, le résultat est sans appel : Emmanuel Macron a échoué à constituer une minorité de blocage au Conseil de l'UE sur l'accord UE-Mercosur et a vite enterré toute loi sur le revenu agricole et sa sanctuarisation.

Les colères paysannes tirent en effet leur source d'un système économique libéral qui fait disparaître les fermes. Les grandes exploitations se développent aux dépens des plus petites et le nombre d'agriculteurs ne cesse de baisser. Le manque de revenu paysan et l'absence de protection structurelle de ce dernier empêchent toute projection optimiste sur l'avenir de notre agriculture et de notre alimentation. A la Confédération paysanne, ce qui nous semble indispensable à mettre à l'agenda politique pour notre agriculture et notre souveraineté alimentaire, c'est la régulation des marchés agricoles, alimentaires et fonciers.

UNE DÉRÉGULATION DÉLÉTÈRE AUX IMPACTS CONCRETS

Les secteurs historiquement régulés du lait, du sucre et du vin dégageaient des balances commerciales positives dans un contexte de gestion de l'offre. La dérégulation de ces secteurs ces dernières années a engendré la multiplication de crises économiques, sociales et territoriales. Ces exemples sont symptomatiques des effets de la dérégulation des marchés. C'est bien plus la fin des quotas sucriers et les accords de libre-échange qui fragilisent les producteurs de betterave et de canne à sucre que la possibilité de traiter ou non à l'acétamipride.

Le secteur des céréales, aussi en crise, est lui emblématique de la dépendance aux cours mondiaux et des ravages de la volatilité des prix. La régulation du marché des céréales est un enjeu majeur pour le revenu paysan et la sécurité alimentaire.

Les secteurs des fruits et légumes et des produits apicoles sont des exemples frappant de concurrence internationale, y compris au sein de l'UE, qui empêche d'atteindre la souveraineté alimentaire en France. Le taux d'autosuffisance de la France n'est que de 50% en fruits et légumes et encore plus faible en miel. Les importations déloyales de tomates et melons provenant du Sahara Occidental, indument exemptées de droits de douanes via l'accord UE-Maroc, sont une illustration frappante des dégâts de la dérégulation des marchés sur les droits humains et les producteurs de fruits et légumes. La concurrence est aussi féroce au sein même de l'Union Européenne, avec des distorsions de concurrence sociale et environnementales majeures.

L'ensemble des producteurs et des filières sont ainsi concernés, qu'on soit en filière courte ou longue, en conventionnel ou en agriculture biologique. La volatilité des cours et l'exposition croissante aux marchés mondiaux fragilisent le revenu paysan. Elles génèrent une course au moins disant social et environnemental ainsi qu'une course aux hectares pour accroître les volumes de production.

La dérégulation des marchés fonciers constitue un frein majeur à l'installation et au renouvellement des générations en agriculture. Les outils mis en

place après-guerre (statut du fermage, contrôle des structures, intervention des SAFER) sont contournés par le développement de nouvelles formes d'exploitation des terres agricoles : holdings appartenant à des capitaux extérieurs à l'agriculture exploitant des milliers d'hectares, développement du travail à façon intégral par les entreprises de travaux agricoles, accaparement de terres par la finance « verte » qui mise sur les marchés du carbone et de la biodiversité... Face à ces menaces, il y a urgence à renforcer la régulation des marchés fonciers, pour s'assurer que les terres soient orientées vers les femmes et les hommes qui travaillent la terre, contrôlent leurs outils de production et cherchent à créer le maximum de valeur ajoutée par hectare et par emploi, au bénéfice des territoires, de l'alimentation et de l'environnement.

GARE AUX FAUSSES SOLUTIONS, PLACE À LA REFORGE DES RÈGLES DU COMMERCE POUR LE REVENU PAYSAN ET L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La FNSEA et son enfant terrible, la Coordination Rurale, perpétuent la course à la compétitivité, à coups de pesticides, engrais chimiques, accaparements de l'eau, agrandissements à outrance, industrialisation des productions. Or, cette voie ôte toute autonomie aux paysannes et paysans, met en danger leur santé et les asservit aux acteurs de l'agrobusiness et de la finance. Sortir l'agriculture et l'alimentation de la soumission aux marchés mondiaux et aux multinationales est un enjeu majeur pour notre démocratie.

Les politiques publiques agricoles doivent permettre de faire converger les intérêts du monde agricole, à commencer par la protection du revenu paysan, avec l'intérêt général. Pour cela, nous avons besoin d'une orientation claire et nette vers la régulation des marchés agricoles.

L'agriculture et l'alimentation sont une affaire trop sérieuse pour les laisser aux mains des marchés, c'est-à-dire dans les mains d'une minorité (multinationales de l'agroalimentaire et du commerce, acteurs de l'agrobusiness : semenciers, fabricants de pesticides, distributeurs, agroéquipementiers...).

Le commerce international et intérieur doit être régi par des règles dans l'optique d'objectifs définis démocratiquement :

- **Une rémunération digne** des travailleur-euses paysans et salariés des filières agricoles et alimentaires.
- **La protection de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique.**
- **La mise en place de pratiques vertueuses pour la santé, la qualité de l'alimentation, de l'eau, de l'air et des sols.**
- **La mise en oeuvre d'une souveraineté alimentaire des peuples**, et donc des mécanismes démocratiques pour que chaque peuple décide de son agriculture et alimentation, sans dumping vis-à-vis des pays tiers.
- **Le déploiement de mécanismes de solidarité et d'échanges interculturels** entre régions du monde, déconnectés des intérêts financiers.

Aujourd'hui, l'Union Européenne vise à déréguler les marchés et à lever toutes les barrières au commerce, avant toute considération sociale, environnementale ou territoriale qu'elle soit interne ou provenant des pays-tiers. Bien au-delà de l'accord UE-Mercosur, nous devons stopper ces accords de libre-échange et repenser le commerce international à l'aune des défis de notre siècle.

La Confédération paysanne porte ce combat depuis des décennies. C'est le message que nous avons porté haut et fort pendant les colères paysannes. Cependant, les réponses des autorités publiques et la récupération politique des dirigeants de la FNSEA vont à l'inverse des réels besoins de la population agricole. La Coordination Rurale quant à elle, se trompe continuellement de cible en visant tantôt les écologistes, tantôt les banlieues et l'immigration. Cet écran de fumée empêche de s'attaquer aux véritables racines du problème, qui est l'insuffisante rémunération du travail paysan dans l'organisation actuelle des marchés des produits agricoles et alimentaires. Les lois d'avenir, loi Duplomb, loi spéciale... ne vont qu'aggraver les difficultés de nos fermes et de notre agriculture et accentuer le mécontentement sur le terrain. Entre-temps, ce seront encore des milliers de fermes qui

vont disparaître, fruit du plus grand plan de licenciement silencieux des dernières décennies.

UNE RÉPARTITION INÉGALE ET INJUSTE DE LA VALEUR DANS LES FILIÈRES ALIMENTAIRES

Seulement 7 euros sur 100 euros de dépenses alimentaires reviennent aux productrices et producteurs agricoles. Cette situation économique n'est ni viable ni souhaitable ni acceptable moralement.

Les lois Egalim ont échoué à rééquilibrer structurellement le rapport de forces dans les filières alimentaires. Elles ont raté leur cible car elles ne se sont pas attaquées frontalement à l'organisation même des marchés, en obligeant des mécanismes de répartition de la valeur et en réinstaurant le levier indispensable de la gestion des volumes pour réguler les marchés. Plutôt qu'une énième loi Egalim, la nécessité d'une loi sur le revenu paysan et la régulation des marchés est ainsi la véritable urgence pour le monde agricole. A la fois au niveau national et au niveau européen, via la directive UTP sur les pratiques commerciales déloyales.

C'est pourquoi la Confédération paysanne porte plusieurs propositions ambitieuses et structurelles pour la régulation des marchés agricoles :

- **La sécurisation des prix agricoles payés aux producteur-rices via :**
 - *L'instauration de prix minimum rémunérateurs, fixés et modulés sur la base des coûts de production intégrant rémunération du travail et protection sociale, y compris pour les produits importés (prix minimum d'entrée sur le territoire national). Celle-ci peut se faire au niveau national via une loi sur le revenu paysan et la régulation des marchés agricoles et être intégrée au niveau européen via la directive UTP.*
 - *L'intégration obligatoire de prix minimum d'achat rémunérateurs dans la commande publique, élément déjà possible dans le cadre législatif et réglementaire actuel.*
 - *Des dispositifs de segmentation du marché intérieur vis-à-vis du marché extérieur, empêchant des variations à la baisse ou à la hausse de l'ensemble des prix pratiqués en France du seul*

fait des cours mondiaux. Exemples : sans évolution de l'offre de blé en France par exemple, il n'est pas normal que la guerre en Ukraine ait un impact direct sur le prix de la baguette en France. Idem sur le marché laitier, les produits laitiers fabriqués et commercialisés en France n'ont pas à suivre les évolutions des cours internationaux du beurre et de la poudre.

■ **Des outils de régulation des marchés en agissant sur la gestion des volumes et les pratiques commerciales nocives via :**

■ **Un renforcement massif de l'OCM au niveau de la PAC permettant l'activation efficace d'outils de gestion des marchés :** stockage public, hausse des prix d'intervention, programme de gestion des volumes, tunnel de prix, quantums...

■ **La remise en place d'outils de régulation des prix et des volumes à l'échelle française et européenne pour les filières agricoles.** Nous portons par exemple un système de tunnel de prix dans la production laitière, adossé à une gestion dynamique de la production laitière. Le Paquet Lait a permis la poursuite d'un système de gestion de l'offre pour les AOC/IGP, cette dérogation du droit à la concurrence doit être élargie. Dans le secteur sucrier et viticole, le démantèlement des outils de régulation met en danger la pérennité des fermes.

■ **L'activation immédiate des outils de régulation du marché laitier** (programme de réduction de la production) face à la crise laitière qui s'annonce. Le Commissaire Européen à l'Agriculture Hansen doit cesser de nier la réalité du marché !

■ **L'interdiction stricte de la spéculation sur les produits agricoles et alimentaires.**

■ **Le démantèlement de l'oligopole dans le secteur du commerce international de grains** (Archer, Bunge, Cargill et Dreyfus) et des semences. En effet, ces oligopoles octroient à ces acteurs privés un pouvoir et une mainmise d'une extrême dangerosité pour nos systèmes alimentaires et notre souveraineté alimentaire.

■ **La fin de la logique du libre-échange et du moins-disant social et environnemental via :**

■ **L'arrêt des accords de libre-échange et des négociations en cours :** accord UE-Mercosur, accord UE-Maroc et accord UE-Australie

■ **La lutte contre l'influence des lobbys économiques et financiers sur la Commission Européenne** et autres institutions européennes, visible entre autres par l'affaiblissement du devoir de vigilance, les reculs environnementaux et sanitaires via les règlements Omnibus, la porte ouverte au brevetage du vivant via la déréglementation des nouveaux OGM...

■ **Le respect de l'esprit et des processus démocratiques dans les institutions européennes** (transparence des négociations et des textes, non-application provisoire de l'accord UE-Mercosur, respect de la place du Parlement Européen dans le processus législatif européen...)

■ **Le rééquilibrage de la valeur dans les filières alimentaires et l'accessibilité d'une alimentation de qualité pour tou·tes via :**

■ **L'obligation de mécanismes de répartition de la valeur dans les filières alimentaires,** via la réglementation sur les relations commerciales, des contrats tripartites producteur-industriel-grande distribution et des clauses interprofessionnelles de répartition de la valeur avec arbitrage de l'Etat.

■ **L'encadrement des marges de l'industrie et de la grande distribution par la puissance publique.**

■ **L'interdiction des surmarges sur les produits sous signe officiel de qualité.** Il est anormal que les distributeurs margent davantage sur des produits bio ou AOC que sur des produits de moindre qualité et aux effets plus néfastes sur la santé des citoyen·nes (produits ultratransformés, gras et sucrés...). Comment justifier qu'un litre de lait bio payé 50 centimes au producteur contre 45 centimes en conventionnel se retrouve entre 50 centimes et un euro plus cher au litre dans les rayons des supermarchés ? Il en va de l'accessibilité des produits de qualité pour toutes et tous.

- *L'interdiction de la publicité pour les produits alimentaires ultratransformés, néfastes pour la santé des populations et contribuant à l'opacité de la valeur dans les filières alimentaires.*
- **La protection de la valeur du travail paysan sur les marchés agricoles via :**
 - *La lutte contre les fraudes à l'origine (francisation de produits) avec une hausse significative des moyens de contrôle.*
 - *L'obligation de modalités de priorisation des producteur·rices et de placement différencié entre producteurs et revendeurs dans les règlements de marché de plein-vent.*
- **La lutte contre la concurrence déloyale via :**
 - *La distinction claire et protégée réglementairement entre produits en vente directe et produits en revente. Exemple de la mention apiculteur-récoltant pour différencier de négociants ou d'apiculteurs-revendeurs.*
 - *L'interdiction d'importation de denrées agricoles produites avec des normes sociales et environnementales bien inférieures à celles en vigueur dans l'Union européenne, et l'interdiction par la même logique de l'exportation de pesticides interdits et des molécules chimiques les composant.*
 - *L'activation de clauses de sauvegarde pour interdire toute importation de denrées produites avec des pesticides interdits en France, comme cela a été fait pour les cerises traitées au diméthoate. Il en va aussi de la protection de la santé des populations et de l'environnement.*

DE L'INTÉRÊT DES OUTILS DE RÉGULATION ÉCONOMIQUE

Ces outils de régulation des marchés ont l'avantage d'être peu coûteux car ils agissent en prévention des crises agricoles, contrairement à la situation actuelle où les budgets de crise sont débloqués par milliards pour colmater une faille structurelle. Ils relèvent non pas d'une logique de repli sur soi nationaliste mais bien d'un protectionnisme internationaliste et soucieux des enjeux mondiaux

concernant les droits humains, les droits des travailleur·euses, la santé des populations, l'accès aux droits fondamentaux (eau, alimentation, logement, énergie...), le changement climatique et la préservation de la biodiversité.

Le pilotage de prix rémunérateurs avec une gestion des volumes est d'une intelligence économique largement supérieure au fonctionnement libéral des marchés, car l'adaptation de l'offre à la demande permet une stabilité des prix et une sécurité alimentaire hautement stratégique concernant un besoin fondamental. Cela est d'autant plus précieux dans un contexte géopolitique incertain et mouvant. Cette stabilité est un atout majeur pour que les paysannes et paysans puissent se projeter sereinement dans la transition agroécologique. La réponse aux enjeux sociétaux et environnementaux est intimement liée à la capacité de notre système économique à rémunérer celles et ceux qui produisent notre alimentation, façonnent nos paysages et aménagent une grande partie de nos territoires. C'est également crucial pour s'adapter au changement climatique et à ses impacts ravageurs (incendies, inondations, sécheresses...).

Qui dit « régulation des marchés » dit aussi des normes protectrices pour la santé des travailleur·euses, l'environnement, le bien-être animal et les droits sociaux. La dérégulation des marchés observée depuis des décennies va malheureusement de pair avec la déréglementation sociale et environnementale. Ainsi, se dire d'un côté opposés à l'accord UE-Mercosur comme les dirigeants de la FNSEA et de la Coordination Rurale et de l'autre côté favorables au démantèlement des normes sociales et environnementales de production est une posture contradictoire et hypocrite qui mène les producteur·rices dans une situation de malaise inextricable. Baisser nos normes de production est en effet le corollaire de la mise en concurrence généralisée sur les marchés internationaux organisée par le système économique libéral.

FOCUS SUR NOS PROPOSITIONS POUR LA RÉGULATION DES MARCHÉS FONCIERS

Au-delà de la régulation économique des marchés agricoles, l'enjeu de la régulation des marchés fonciers est l'autre pendant vital face à l'hémorragie dans nos campagnes pour répondre à l'urgence et en profondeur aux colères agricoles.

Notre souveraineté alimentaire repose en effet sur la préservation du foncier agricole et l'orientation des terres vers des femmes et des hommes qui travaillent sur les fermes, créent de la valeur ajoutée, participent au dynamisme des territoires ruraux et prennent soin de ce patrimoine commun. La Confédération paysanne porte un ensemble de mesures concrètes et cohérentes pour apporter de la déontologie au fonctionnement des différents marchés fonciers (vente de terres, baux, transferts de parts sociales) et réussir le renouvellement des générations, en assurant un accès équitable à cet outil de production qui constitue le fondement de l'activité agricole.

- Transparence de l'information foncière (site internet public libre d'accès à tous, informations aux organisations agricoles et à toutes les organisations travaillant à l'installation...).
- Transparence sur les droits d'usage et la propriété des terres : création d'un observatoire des unités de production agricoles pour savoir qui contrôle les fermes et information sur les projets de vente de terres, de baux et de transferts de parts sociales.
- Équité de traitement pour toutes les formes d'installation (aidée ou pas, familiale ou pas, individuelle ou collective...) et disqualification des projets de concentration via l'installation aidée (ex. : un jeune agriculteur qui s'installe sur la ferme voisine de celle de ses parents pour fusionner ensuite à leur départ en retraite).
- Refonte de la régulation foncière pour augmenter l'emploi, favoriser les pratiques agroécologiques, déspecialiser les territoires, favoriser les produc-

tions déficitaires nationales et locales (PAT), préserver et développer les surfaces en agriculture biologique.

- Rendre le contrôle des structures effectif : abroger les dérogations, créer des autorisations d'exploitation temporaires en l'absence de candidat satisfaisant les orientations du SDREA, contrôler dans le temps les autorisations accordées, appliquer des sanctions dissuasives en cas d'exploitation non autorisée.
- Faire de la SAFER un service public (gouvernance démocratique, statut d'établissement public doté de moyens budgétaires propres) dédié à des missions d'intérêt général : respect du SDREA, portage du foncier orienté vers l'installation et les attributions multiples.
- Réguler le prix des terres : renforcer le dispositif de « préemption avec révision de prix », empêcher le portage spéculatif et favoriser le portage citoyen du foncier.
- Défense du statut du fermage : opposition au bail rural agrivoltaire, au travail à façon intégral et au bail cessible. Création d'un fonds public de garantie des fermages pour assurer le paiement en cas de difficultés.
- Développement des moyens juridiques et financiers pour les collectivités territoriales pour intervenir sur la politique foncière (achat, baux, stockage, portage) dans le cadre d'une politique de développement agricole (installations, création d'emplois agricoles, transformation, conditionnement, abattoirs locaux), alimentaire (restauration collective relocalisée) et environnementale (protection de la ressource en eau).

CONCLUSION : NE PAS SE TROMPER D'URGENCE POUR LE MONDE AGRICOLE !

Nous appelons l'ensemble des parlementaires français à refuser et combattre la loi Duplomb 2 et la loi spéciale annoncée par le gouvernement, qui vont plomber l'avenir de nos fermes, en faisant fi de l'intérêt général.

C'est d'une loi sur le revenu et la régulation des marchés, y compris fonciers, dont nous avons besoin, pas d'une fuite en avant du modèle agricole productiviste. Acter des reculs dans la gestion démocratique de l'eau ou dans les autorisations de pesticides dangereux pour notre avenir commun serait catastrophique.

Au niveau européen, nous invitons les parlementaires européens à œuvrer à une directive UTP protectrice du revenu paysan en imposant des prix supérieurs aux coûts de production, à bloquer les accords de libre-échange destructeurs de notre souveraineté alimentaire, du climat et de notre démocratie et à bâtir une réforme de la PAC qui remet au centre les outils de régulation des marchés afin d'assurer un revenu paysan digne et stable.

Il est urgent dans les flux économiques de replacer les considérations sociales, environnementales, territoriales, de solidarité entre les peuples et de protection du revenu du travail paysan et salarié devant les considérations financières et commerciales et les intérêts de multinationales.

L'autonomie, le revenu paysan, le développement local, la préservation de la biodiversité, de l'eau, de l'air et des sols, la transmissibilité, la qualité de notre alimentation, la répartition des volumes et le partage des moyens de production doivent être au cœur des politiques économiques appliquées au secteur agricole.

STOP **AU LIBRE-ÉCHANGE !** **PLACE À LA RÉGULATION** **DES MARCHÉS !**



JE NE COMPRENDS PAS VOTRE ACHARNEMENT
À VOULOIR RÉGULER !



Confédération paysanne

Syndicats pour une Agriculture paysanne et la défense de ses travailleur-euses
104, rue Robespierre · 93170 Bagnolet · 01.43.63.91.91 · www.confederationpaysanne.fr